

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

ACTE D'ENGAGEMENT

Entreprise unique

Objet du marché

Marché de travaux relatifs à la mise en accessibilité de la cour d'appel de Colmar

Acheteur -Pouvoir adjudicateur



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
Délégation Interrégionale Grand-Est
Département de l'Immobilier de Nancy**

Marché

Lot N°:

Marché passé selon une procédure adaptée

en application des articles L 2123.1 et R 2123-1 à 7 du code de la commande publique

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de **JUIN 2026 (mois zéro)**.

Montant TTC

Informations financières et comptables réservées au maître d'ouvrage

TF : MADI N°20000XXX
DF : 0166-06-02
CC : DSJCACO068
G.M : 36.02.04
CPV : 45000000-7

Numéro d'identification du marché :

N° d'EJ :
REFX : ALSA/140319/145100
Service exécutant (chorus pro) : **CGFDJUS054**

ACTE D'ENGAGEMENT

Entreprise unique

Représentant du Pouvoir Adjudicateur

Madame la Chef du Département de l'Immobilier de Nancy
20 boulevard de la Mothe
CS 70005 54 002 NANCY CEDEX

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R 2191-60 du code de la commande publique

Madame la Chef du Département de l'Immobilier de Nancy

Ordonnateur

Madame la Chef du Département de l'Immobilier de Nancy

Comptable public assignataire

Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de
Meurthe-et-Moselle
47, rue Sainte-Catherine, 54000 NANCY

ARTICLE PREMIER. CONTRACTANT – ENTREPRISE UNIQUE

Je soussigné,

Nom et prénom :													
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :													
Domicilié à :													
Tel. :					Courriel :								
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)													
Au capital de :													
Ayant son siège à :													
Tel. :					Courriel :								
N° d'identité d'établissement (SIRET) :													
N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés :	RCS												

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) du **11 mai 2026** et des documents qui y sont mentionnés, m'engage sans réserve à exécuter les prestations **du lot désigné en page 1** du présent Acte d'Engagement (AE) dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des plis fixée par le RC ou en cas de négociation, à compter de la date fixée pour la remise des propositions négociées.

ARTICLE 2. PRIX

2-1. Montant du marché

L'offre de prix est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois m_0 fixé en page 1 du présent AE.

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 3-3 du CCAP.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranche.

Les travaux du **lot** pour lequel je m'engage seront rémunérés par application d'un prix global et forfaitaire, en euros, égal à :

• Montant hors TVA :

• TVA au taux de %, soit

• Montant TVA incluse :

Arrêté en lettres à

2-2. Sous-traitance au moment de l'offre

☐ Le titulaire désigné ci-avant ne prévoit pas de sous-traitance au moment de l'offre.

Où

☐ Le titulaire désigné ci-avant prévoit un recours à la sous-traitance au moment de l'offre.

Dans ce cas et, conformément aux articles L.2193-1 à 3 du code de la commande publique, le(s) formulaire(s) de déclaration, au nombre de indique(nt) la nature et le montant des prestations qui seront exécutées par des sous-traitants, leurs noms et leurs conditions de paiement.

Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque formulaire constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque formulaire (et les pièces qui y sont jointes) constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. La signature et la notification du marché emportent acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. Chaque formulaire est annexé au présent AE.

Le montant total des travaux, en euros hors taxes, que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes, est de :

ARTICLE 3. DÉLAI D'EXÉCUTION DU MARCHÉ

Le délai d'exécution propre au marché comprend la période de préparation et le délai d'exécution des travaux.

3-1. Période de préparation

Le délai de la période de préparation est fixé à **1 mois** à compter de la date de notification du marché. Le délai de la période de préparation n'est pas compris dans le délai d'exécution des travaux.

3-2. Délai d'exécution des travaux

Le délai global d'exécution des travaux **de l'ensemble des lots** est de 4 **mois** à compter de la date fixée par l'ordre de service invitant chaque titulaire à commencer l'exécution des travaux.

Le délai d'exécution **propre au lot** pour lequel **je m'engage** sera déterminé dans les conditions stipulées à l'article 4-1 du CCAP sur la base du calendrier prévisionnel fourni au dossier de consultation.

3-3. Délai(s) distinct(s)

Sans objet.

ARTICLE 4. PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 3-2 du CCAP.

4-1. Références bancaires

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :													
à :													
au nom de :													
sous le numéro :											clé RIB :		
code banque :						code guichet :							

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les actes spéciaux ou leurs avenants.

4-2. Avance

En accord avec l'article 5-2 du CCAP, une avance est accordée au titulaire, sauf refus, indiqué dans l'AE et, ce, **sans qu'aucun seuil de montant minimal ne soit exigé.**

Le titulaire désigné ci-devant :

- ☐ refuse de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.
- ou
- ☐ ne refuse pas de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.

ARTICLE 5. ENGAGEMENT CLAUSE D'INSERTION SOCIALE

Je soussigné(e),

- **DÉCLARE** avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et notamment des dispositions relatives à la clause d'insertion sociale obligatoire (article 13) en faveur de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières ;
- **M'ENGAGE** à prendre contact avec le facilitateur désigné à l'article 13-4 du CCAP et ce, dès l'attribution du marché, afin de lui préciser les modalités de mise en œuvre de la clause d'insertion ;
- **M'ENGAGE** à réserver, dans l'exécution des obligations mises à ma charge, un nombre d'heures d'insertion, sur la durée du marché, au moins égal à celui indiqué à l'article 13.1 du CCAP. soit au minimum les heures d'insertion suivantes :

Lot	Désignation	Nombre d'heures d'insertion à réaliser
8	Electricité	140

- **M'ENGAGE** à fournir, à la demande du maître d'ouvrage ou du facilitateur désigné, dans le délai qui me sera imparti, toutes informations utiles à l'appréciation de la réalisation de l'action d'insertion.

Fait en un seul original

A :

le :

Mention manuscrite "lu et approuvé" signature de l'entreprise :

Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'Engagement

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur

A Nancy le :